

nombre des élèves de l'école, et enfin le coût par élève pour l'année. Le chiffre des dépenses totales est celui que donne la cédule A; quant aux recouvrements, sept écoles seulement ont des recettes spéciales entrant dans la caisse du bureau, et remontant ensemble à la somme de \$11,105.94; les autres écoles sont dites subventionnées, et reçoivent comme telles une allocation fixe; les dépenses nettes qui restent à la charge du bureau des commissaires s'élèvent donc à \$44,321.27; et comme les 31 écoles comptent ensemble 6,094 élèves, il s'ensuit que chaque élève coûte au bureau, en moyenne, \$4.88½ pour l'année.

Les cédules A et B ne concernent que les écoles primaires relevant du bureau des commissaires catholiques; ce même bureau a aussi sous son contrôle l'Ecole Polytechnique de Montréal, qui fait l'objet de la cédule C. Les dépenses totales de cet établissement montent à \$7,980.13; les recettes, qui proviennent du gouvernement et des élèves, s'élèvent à \$7,341.38; il est donc resté à la charge du bureau un solde de \$638.75.

Quelques renseignements complémentaires font l'objet de la cédule D; on y rappelle le nombre des élèves pour chacune des 31 écoles primaires, et l'on ajoute le nombre des professeurs employés, et le sexe des élèves admis. En somme, les 9,094 élèves reçoivent les soins de 188 professeurs, ce qui fait, en moyenne, un peu plus de 48 élèves par maître. Quant au sexe des élèves admis, il y a 11 écoles de garçons, 9 écoles de filles, et 11 écoles mixtes. La moyenne du nombre des élèves par maître prouve que le bureau n'engage pas plus de maîtres que n'en exige le service des écoles.

Le rapport des commissaires se termine par le bilan financier au 30 juin 1886. L'actif monte à \$544,706.96, et le passif à \$408,240.19, d'où ressort un excédent actif de \$136,466.77. La presque totalité de l'actif se trouve représentée par les immeubles et par le matériel de service (meubles, instruments, livres.) estimés ensemble \$538,461.97; le reste comprend l'argent en caisse, les avances faites, les effets à recevoir et les objets classiques en magasin.

Ce chiffre considérable de la valeur des immeubles et du mobilier donne lieu

à une observation importante, relativement à la somme consacrée à l'entretien d'une telle valeur. En prenant, dans la cédule A, la somme \$138.95 inscrite sous la rubrique "Entretien des classes," et en l'ajoutant à la somme \$5,038.78 donnée comme "Dépenses générales," on laisse de côté les traitements et octrois, et les dépenses de papeterie, chauffage, éclairage, taxes et cotisations, et l'on obtient alors le chiffre de \$5,177.73, pour l'entretien d'une valeur de \$538,461.97; on peut regarder cette somme consacrée à l'entretien comme bien minime ou même comme insuffisante, puisqu'elle représente un taux n'atteignant même pas 1 pour cent (0,963 pour cent).

En comparant l'état financier de 1886 avec celui de 1885, on constate que l'extinction des dettes du bureau s'est faite, pendant l'exercice 1885-86, dans la mesure suivante: sur les débentures \$15,155.13; sur les obligations hypothécaires \$3,700.00, et sur le dû aux bailleurs de fonds \$3,348.22; ce qui donne un total de \$22,103.35.

L'ensemble de ces remarques justifie ce que nous avons dit au début de cet article, savoir que tout le rapport est à la louange du bureau des commissaires, et que la gestion est conduite avec sagesse et intelligence.

Du reste, c'est ce que l'on a tout droit d'attendre d'un bureau formé par des hommes tels que MM. L. D. A. Maréchal, vicair-général, Ed. Murphy, négociant, et F. D. Monk, avocat, nommés par le gouvernement, et MM. V. Rousselot, curé, J. Grenier et R. Préfontaine, échevins, nommés par la corporation de Montréal. Ces messieurs ont élu comme secrétaire-trésorier M. M. C. Desnoyers, et comme surintendant local M. U. E. Archambault. Le comptable est M. O. P. Jacques. En raison de l'absence de M. le curé Rousselot, qui est en Europe pour raison de santé, le conseil de ville, en son assemblée du 13 septembre 1886, a nommé M. le curé Sentenne, pour remplir les fonctions de commissaire pendant l'absence de M. Rousselot.